



Avenir de la Fonction publique : Ouverture de la négociation

Madame la ministre,

La CFDT Fonctions publiques vous le confirme : elle est prête à s'engager dans la négociation sur l'Avenir de la Fonction publique telle que vous nous la proposez aujourd'hui, c'est-à-dire en tenant compte des attentes des agents qui portent essentiellement sur leurs carrières et leurs rémunérations.

Pour autant, la CFDT Fonctions publiques juge inacceptables certaines des mesures rendues publiques à l'issue du Conseil des Ministres de la semaine dernière. Les dispositions annoncées - poursuite du gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive, réductions des enveloppes catégorielles, suppression d'effectifs dans les ministères déjà lourdement pénalisés les années précédentes, baisse des dotations aux collectivités locales- auront de lourdes répercussions, tant sur les conditions de vie et de travail des agents publics que sur la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Fonder la politique salariale sur la seule perspective d'économies budgétaires, nier la détérioration des conditions de travail dans les services, dans les collectivités, dans les établissements hospitaliers, refuser aux agents la reconnaissance de leur engagement auprès de toute la population ne peuvent qu'amplifier le malaise dont souffrent aujourd'hui les personnels de la Fonction publique, compromettre le bon exercice des missions dont ils ont la charge, mais aussi signer l'échec de la négociation à peine ouverte.

A l'ouverture des négociations annoncées de longue date et fortement attendues par les agents, la CFDT réaffirme ses revendications pour une amélioration du pouvoir d'achat et de la qualité de vie au travail des agents :

- Il s'agira tout d'abord de rendre de l'attractivité aux carrières de la Fonction publique. Après les mesures d'urgence concernant la catégorie C, il s'agira de s'atteler rapidement aux débuts de carrière des catégories B et A.

- Il s'agira de travailler à une architecture statutaire renouvelée qui tienne compte des marqueurs importants aux yeux des agents (catégorie, grade, échelons), et qui reste motivante sur la durée.

- La CFDT Fonctions publiques attend de la future architecture qu'elle valorise les montées en compétences et en technicité et non plus seulement les prises de responsabilités ou les mobilités liées à des conceptions de carrières uniquement verticales, souvent pénalisantes pour les femmes.

- La CFDT Fonctions publiques attend que les promotions obtenues par les agents se traduisent par des gains indiciaires dépassant la seule valeur symbolique.

- Enfin, la CFDT Fonctions publiques veillera à ce que l'équilibre entre les parts indiciaire et indemnitaire soit profondément revu en faveur de l'indiciaire.

Vous comprenez, Madame la ministre, que l'écart semble aller croissant entre nos revendications et les marges accordées à la négociation par le contexte économique et budgétaire. Nous vous demandons donc aujourd'hui de lever clairement toute ambiguïté sur la volonté du Gouvernement de voir aboutir la négociation sur l'Avenir de la Fonction publique dans l'intérêt des agents. Pour la CFDT Fonctions publiques, cet intérêt passe par la reconnaissance de l'intérêt du travail des agents. Il s'agit maintenant pour le Gouvernement de reconnaître que le coût des services et des agents de la Fonction publique est un « investissement créateur de richesses, d'emplois et d'avenir » (pour citer ici Laurent Berger). Et les agents sont en attente de cette reconnaissance qui ne peut plus se satisfaire de mots.